

MUSÉES ROYAUX

DE

PEINTURE ET DE SCULPTURE

DE BELGIQUE

Bruxelles,

19 04

N° 4995/119

OBJET :

ANNEXE

Expédié le

NOTES :

A M. Clavers

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que la résolution de la Commission directrice n'a pas été favorable à l'acquisition, pour les collections de l'État, du tableau

qui fait l'objet de votre lettre

du 18 courant. Cet ouvrage que nous tenons, Monsieur, à votre disposition,

être retiré au Palais des Beaux-Arts, rue du

Musée, n° 9, contre la remise d'un récépissé. *à joindre*

Remettre votre signature
Veuillez agréer, M. Clavers, l'assurance de notre considération distinguée.

POUR LA COMMISSION DIRECTRICE,

Le Secrétaire,

Paris le 18 Sep. 04.

J M
Messieurs le Président
et Messieurs les Membres de la
Commission Royale des Musées
et Peintures.

Messieurs

J'ai l'honneur de vous
présenter un portrait de femme
signé au dos d. Lenoir pour
la collection des Musées anciens.
Je vous le soumet pour la
somme de 1500 francs.
Daignez vous prie agréer
Messieurs, l'assurance de ma
parfaite considération

F. Lenoir

J'en cite d'ici.

RECÉPISSÉ

Je reconnais avoir repris possession de l'ouvrage..... soumis à
l'examen de la Commission Directrice des Musées royaux de Peinture et de
Sculpture de Belgique, et faisant l'objet de sa communication n° 4998/119 en
date du 20 Septembre 1904.

Bruxelles, le

Septembre 1904.

Polix Staven